

AVIS DE SELECTION DES CANDIDATURES N° 226

**APPEL A CANDIDATURE
N°ARS/DAOSS/N°971-2025-89**

L'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a publié un appel à candidature référencé ARS/DAOSS/N°971-2025-89 en vue de la création en EHPAD, d'Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) et la labellisation de Pôles d'Activités de Soins Adaptés (PASA) sur les territoires de la Guadeloupe, des îles du Sud et îles du Nord.

La fenêtre de dépôt des candidatures a été ouverte jusqu'au 12 juin 2025.

En date du mardi 1^{er} juillet 2025, la commission de sélection des projets s'est réunie en vue d'instruire les dossiers de candidature conformément aux exigences des cahiers des charges.

Cinq projets ont été réceptionnés par les services de l'Agence de Santé, ils ont été déclarés éligibles. Le classement des projets sélectionnés est arrêté comme suit :

- **Projets de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)**
 - EHPAD Bethany Home
 - EHPAD Résidence les Flamboyants

- **Projets d'Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)**
 - EHPAD Le Paradis des Aînés

Le présent avis de sélection des projets fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (www.guadeloupe.ars.sante.fr).

A Gourbeyre, le 29 JUL. 2025


Le Directeur Général
Laurent LEGENDART